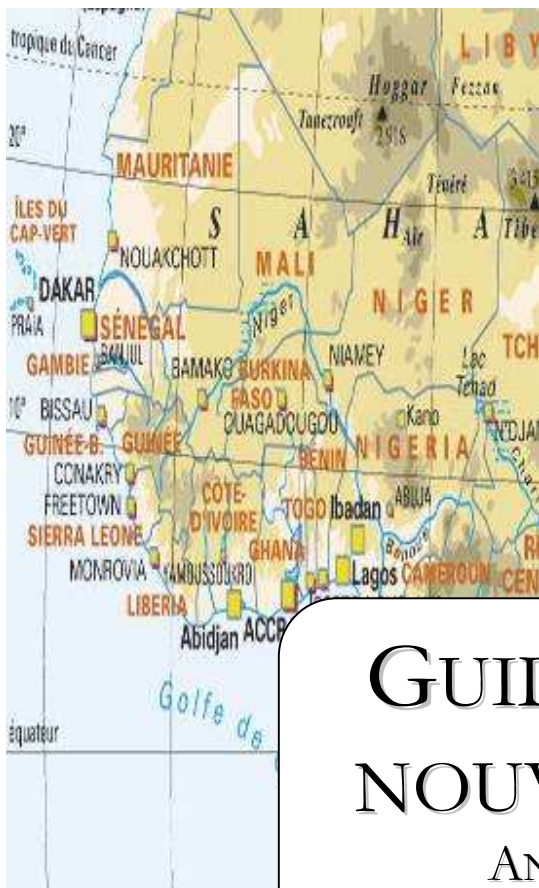




Zone Afrique Occidentale



GUIDE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Ecole André Malraux - Bobo-Dioulasso
Lycée Saint-Exupéry - Ouagadougou
Ecole Les Alizés - Praia
Cours Lamartine - Abidjan
Cours Sévigné - Abidjan
Ecole Le Nid de Cocody - Abidjan
Groupe scolaire Paul Langevin - Abidjan
Ecole La Pépinière des Deux Plateaux - Abidjan
Ecole la Farandole Internationale - Abidjan
Ecole Jules Verne - Abidjan
Lycée Maurice Delafosse - Abidjan
Lycée Blaise Pascal/Ecole Jacques Prévert - Abidjan
Ecole française - Banjul
Lycée Albert Camus - Conakry
Ecole Les Lutins - Bamako
Groupe scolaire les Angelots - Bamako
Lycée Liberté - Bamako

Zone : Afrique Occidentale

Pays : Côte d'Ivoire

Ville : Abidjan

Etablissement : COURS SEVIGNE

Site Internet : www.cours-sevigne.org

Téléphone : (225) 21 35 74 75

Lycée Théodore Monod - Nouakchott
Ecole Actuelle Bilingue - Dakar
Ecole Aloys Kobès - Dakar
Ecole Aimé Césaire - Dakar
Cours Sainte Marie de Hann - Dakar
Ecole franco-sénégalaise Dial Diop - Dakar
Ecole franco-sénégalaise de Fann - Dakar
Institution Sainte Jeanne d'Arc - Dakar
Lycée Jean Mermoz - Dakar
Ecole française de Dakar-Almadies - Dakar
Ecole Jacques Prévert - Saly
Ecole Antoine de Saint-Exupéry - Saint Louis
Ecole du Docteur René Guillet - Thiès
Ecole François Rabelais - Ziguinchor

INTRODUCTION

Ce *guide d'accueil des nouveaux arrivants* vise à apporter aux personnes qui ont pour projet de postuler dans notre établissement ou qui viennent d'arriver en poste des informations pratiques relatives à leur installation.

Il est construit chronologiquement comme suit :

- période qui précède l'arrivée en poste (pages 5 à 15) ;
- période qui concerne la prise de fonction (pages 16 à 21).

Il donne, enfin, les informations et contacts nécessaires avant le départ.

A chacun d'entre vous, nous souhaitons la bienvenue dans notre établissement.

L'équipe de direction.

SOMMAIRE

Introduction	p 2
--------------------	-----

AVANT L'ARRIVEE EN POSTE

Présentation de l'établissement	p 5
➤ historique	p 5
➤ localisation et coordonnées.....	p 5
➤ structure et gestion	p 5
➤ un établissement homologué par le Ministère français de l'Education nationale	p 6
➤ les grands axes du projet d'établissement.....	p 6
➤ spécificités pédagogiques de l'établissement	p 6
Présentation du pays d'accueil	p 6
➤ informations générales et situation sociopolitique.....	p 6
➤ situation sanitaire.....	p 7
➤ coût de la vie.....	p 8
➤ logement et transport.....	p 8
➤ vie pratique	p 9
➤ loisirs et culture	p 9
Le réseau des établissements français à l'étranger	p 10
➤ enseigner dans un établissement à programme français à l'étranger	p 10
➤ l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger	p 10
➤ la Mission Laïque Française	p 11
➤ autres tutelles	p 11
Modalités administratives.....	p 11
➤ statut professionnel, type de contrat et procédures de détachement	p 11
➤ traitement, impôts, cotisations, avantages et suivi de carrière	p 12
Modalités pratiques avant le départ	p 14
➤ formalités d'entrée dans le pays	p 14
➤ vaccinations, santé.....	p 15
➤ documents d'état civil et professionnels dont il faut se munir	p 15

A L'ARRIVEE EN POSTE

Aspects pratiques	p 16
➤ accueil à l'aéroport	p 16
➤ hébergement les premiers jours.....	p 16
➤ argent.....	p 16
➤ téléphone et Internet.....	p 16
➤ logement, eau et électricité.....	p 16
➤ transport, véhicules	p 17
➤ sécurité	p 17
➤ aspects socioculturels.....	p 17
➤ formalités administratives (autorités consulaires et nationales).....	p 17
Aspects professionnels.....	p 18
➤ visite de la classe et de l'établissement.....	p 18
➤ entretiens avec la direction et les autres membres de l'administration.....	p 18
➤ fonctionnements spécifiques à l'établissement	p 19
➤ aspects pratiques.....	p 19
➤ l'inspection des écoles françaises de la zone Afrique de l'Ouest	p 20
➤ le Service de Coopération et d'Action Culturelle	p 20
➤ formation continue et projets de zone.....	p 21

ANNEXES

- annexe 1 (Organigramme de l'établissement)	p 23
- annexe 2 (Calendrier de l'année scolaire 2013-2014)	p 24
- annexe 3 (Plan de la ville et du réseau des établissements scolaires homologués).....	p 25
- annexe 4 (Plan de l'établissement).....	p 26
- annexe 5 (Contacts).....	p 27

AVANT L'ARRIVEE EN POSTE

« Le COURS SEVIGNE vous souhaite la bienvenue et se tient à votre entière disposition pour tout renseignement, complément d'information, entretiens téléphoniques ou échanges de mails, ainsi que pour une rencontre si vous passez en Côte d'Ivoire. »

Présentation de l'établissement

HISTORIQUE

Le Cours Sévigné, école maternelle et élémentaire homologuée par le ministère français de l'Education nationale, a été créée en octobre 1967.

L'établissement signe une convention avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger en 1990. Fermeture de novembre 2004 à septembre 2005 pour cause de conflit. A sa réouverture en septembre 2005, l'école fonctionne 2 ans en tant qu'établissement à programme français puis est à nouveau homologuée en 2007 par le ministère français de l'Education nationale. Elle signe en 2011 un accord de partenariat avec l'AEFE.

LOCALISATION ET COORDONNEES

Localisation : 26, rue du Docteur Calmette, quartier ZONE 4, Abidjan Sud

Adresse postale : 01 BP 940 ABIDJAN 01 / Côte d'Ivoire

Secrétariat primaire : Alice TAPE : (00 225) 21357475 / informations@cours-sevigne.org

Direction primaire : Gisèle ALLA : (00 225) 21350923 / 06137930 / directrice@cours-sevigne.org

Principal Collège : Gilbert RAUDRANT : (00 225) 21359340 / 57305497 / principal@cours-sevigne.org

Secrétariat Collège : secretariatsecondaire1@yahoo.fr

Intendant/DAF : Jean-Claude HAMON : (00 225) 07 55 69 66 / intendant@cours-sevigne.org

Fax : (00 225) 21 35 54 87

Site Web : www.cours-sevigne.org

La Zone 4 est un quartier plutôt résidentiel et calme mais agréable et vivant, et qui se développe rapidement. L'école est située dans une rue peu passante et entourée de résidences, essentiellement des villas et quelques petits immeubles.

STRUCTURE ET GESTION

L'Association de Parents d'Elèves (APE) du Cours Sévigné est un comité de gestion associatif qui gère et administre l'établissement.

Le Cours Sévigné fait aujourd'hui partie de la zone Afrique de l'Ouest qui dépend de l'Inspection des écoles françaises de Dakar. L'établissement scolarise 640 enfants de la TPS au CM2 et compte 23 classes.

Une section secondaire (Collège), conventionnée avec le CNED, a été ouverte en 2005 et compte 8 classes de la 6^e à la 3^e (environ 200 élèves).

Ni transport d'élèves ni cantine au Cours Sévigné.

■ UN ETABLISSEMENT HOMOLOGUE PAR LE MINISTERE FRANÇAIS DE L'EDUCATION NATIONALE

Le Cours Sévigné est homologué par le Ministère français de l'Education nationale. Il est régi par les principes fondamentaux suivants :

- conformité aux principes fondamentaux d'égalité, de liberté et de laïcité ;
- conformité aux programmes français ;
- conformité aux principes d'organisation pédagogique et éducative ;
- préparation aux examens français ;
- possibilité donnée aux élèves, à tout niveau, de passer d'une école ou d'un établissement homologué à un autre ou d'une école ou d'un établissement homologué à une école ou un établissement public ou privé sous contrat en France, sans examen d'admission.

La liste des écoles et des établissements d'enseignement français à l'étranger fait l'objet d'un arrêté publié chaque année au Journal officiel de la République française et sur le site de l'AEFE.

■ LES GRANDS AXES DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Comme tous les établissements reconnus par le Ministère français de l'Education nationale, le Cours Sévigné élabore un projet d'établissement dont les axes sont les suivants :

Projet d'école 2010/2013 : « Lire, dire, écrire »

- maîtrise de la langue française orale et écrite ;
- culture scientifique / défi technologique ;
- autonomie / le « métier d'élève » ;
- LV Anglais / DNL ;
- arts visuels : culture artistique, projet de zone « Mus'Arts ».

Une ouverture sur le milieu local est présente comme dans tous les établissements français à l'étranger.

■ SPECIFICITES PEDAGOGIQUES DE L'ETABLISSEMENT

Les enseignants du Cours Sévigné participent de manière importante et régulière au plan régional de formation (PRF) de la zone Afrique de l'Ouest / stages à Abidjan et à Dakar.

L'établissement est impliqué dans différents projets de zone : parcours de lecture, Mus'Arts, parcours cinéma, défis technologiques, danse contemporaine. Il participe également à des APP Monde telle « La course aux nombres ». De nombreuses productions des élèves réalisées dans le cadre de ces projets (diaporamas, vidéos...) sont en ligne sur le site de l'Inspection des écoles françaises d'Afrique Occidentale (www.ipefdakar.org).

Cinq enseignants interviennent en Anglais, Musique et en BCD.

Le Cours Sévigné est pleinement engagé dans la mise en place de dispositifs d'adaptation scolaire et de scolarisation des élèves handicapés. Ainsi, pour assurer le suivi des élèves en grande difficulté, des équipes éducatives se réunissent de manière régulière.

■ Présentation du pays d'accueil

■ INFORMATIONS GENERALES ET SITUATION SOCIOPOLITIQUE

Notre établissement fait partie de la zone Afrique de l'Ouest qui regroupe huit pays : le Cap-Vert, le Burkina-Faso, la Guinée, la Mauritanie, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Mali et la Gambie.

D'une superficie de 322 462 km², la Côte d'Ivoire est limitée au nord par le Mali et le Burkina Faso, à l'ouest par le Liberia et la Guinée, à l'est par le Ghana et au sud par l'Océan Atlantique. La population est estimée à plus de 21 millions d'habitants (2010). La Côte d'Ivoire a pour capitale politique et administrative Yamoussoukro (Abidjan demeurant capitale économique) et pour langue officielle le français bien que de nombreuses langues soient parlées dans le pays (sénoufo, dioula, baoulé, bété, yacouba, agni...). Selon l'OIF, 99% des Abidjanais parlent le français. La monnaie est le franc CFA. Le pays fait partie de la CEDEAO.

Le littoral ivoirien s'étend sur 600 km le long du Golfe de Guinée. Le sud et l'ouest du pays sont couverts de forêts. Un paysage ondoyant s'élève peu à peu pour rejoindre les plaines de savanes du nord et la frontière montagneuse de l'ouest. Trois fleuves : le Sassandra, le Bandama et le Comoé, coulent tout droit du nord au sud et s'élargissent en de nombreuses lagunes en arrivant vers la côte.

A Abidjan, le climat est chaud et humide : une saison relativement sèche de décembre à mai et une saison avec des pluies fréquentes de juin à octobre/novembre. Il est nécessaire de prévoir des vêtements légers en coton, en lin et éviter les tissus synthétiques.

Sécurité en Côte d'Ivoire : L'impact des événements qu'a connus le pays suite à l'élection présidentielle de novembre 2010 a engendré une situation socio-politique instable qui s'est progressivement améliorée au fil des mois. Il n'en reste pas moins qu'il convient, à Abidjan comme dans toute grande métropole, de respecter certaines règles de sécurité : éviter d'emporter avec soi lors des déplacements en soirée de fortes sommes d'argent ou une carte bancaire, éviter certains quartiers et les lieux de rassemblement. Les consignes élémentaires de vigilance et de prudence doivent être strictement respectées. Il est aussi recommandé de suivre les indications pouvant être données par les forces de l'ordre, notamment à l'occasion du passage d'un barrage.

Des conseils de prudence s'appliquent en province sur certains axes. Les déplacements commençant ou se terminant de nuit sont fortement déconseillés.

■ SITUATION SANITAIRE

A Abidjan, les conditions d'hygiène sont bonnes dans l'ensemble. Il convient toutefois de prendre des précautions : éviter de manger de la viande peu cuite, veiller à la qualité de l'eau consommée, bien laver les fruits et les légumes et se laver régulièrement les mains.

De nombreux cas de paludisme sont enregistrés chaque année, un traitement prophylactique contre le paludisme est par conséquent conseillé (prendre l'attache d'un médecin).

En plus de la vaccination obligatoire contre la fièvre jaune, il est recommandé de se faire vacciner contre le tétanos, la poliomyélite, l'hépatite A et B et la fièvre typhoïde.

Les médecins et spécialistes sont nombreux et de qualité, certains se déplaçant à domicile. Le prix de la consultation d'un médecin généraliste à son cabinet est d'environ 20.000 francs CFA. Les cliniques privées sont généralement bien équipées : Pisam (tél : 22-44-51-32), Hôtel-Dieu, Les Grâces, Indénié, Prima, Avicennes (tél : 21-26-04-16 / 21-26-01-80), polyclinique des Deux Plateaux (tél : 22-41-33-20 / 22-41-33-34), CSM II Plateaux, Cisma.... Plusieurs CHU disposent de services de maladies infectieuses et tropicales. Un service de SAMU peut être appelé au 22 44 53 53 ou 185. Une liste de médecins-conseil et de notoriété médicale peut être consultée sur le site de l'Ambassade de France à la page <http://www.ambafrance-ci.org/Medecins-conseil-et-liste-de>.

Les frais d'hospitalisation sont assez onéreux et sont généralement payables à l'avance, tout au moins en partie. Certains établissements hospitaliers d'Abidjan ont passé une convention avec la Caisse des Français de l'Etranger. Cette liste peut être consultée sur le site de la CFE à la page <http://www.cfe.fr/pages/partenaires/hopitaux-conventionnes.php>. Il est impératif de contracter une assurance maladie (Cf. § traitement, impôts, cotisations, avantages et suivi de carrière / Caisse des Français de l'Etranger / <http://www.cfe.fr/>) et conseillé de souscrire une assurance rapatriement sanitaire.

■ COUT DE LA VIE

La monnaie en vigueur, commune aux pays de l'Union Monétaire Ouest Africaine est le Franc CFA (parité fixe / 1 € = 655,957 francs CFA).

La plupart des achats se font en numéraires. Les chèques en euros sont acceptés chez certains commerçants pour les achats importants : véhicule, téléviseur, appareils électroménagers.

Il n'y a pas de difficulté d'approvisionnement, tous les produits de consommation courante sont disponibles. Les marchés sont nombreux. Les supermarchés sont ouverts tous les jours, les plus importants étant situés aux Deux Plateaux (centre commercial « Sococé »), à Riviera (centre commercial « Cap Nord ») et en zone 4 (centres commerciaux « Cap Sud » et « Prima »). Les produits locaux (poissons, crustacés, fruits et légumes) sont bon marché. En revanche, les produits importés sont deux à trois fois plus chers qu'en France.

A Abidjan, de très nombreux restaurants populaires africains, les « maquis », proposent une cuisine ivoirienne de qualité très abordable. Des restaurants, souvent accueillants et à l'ambiance conviviale, proposent des mets de qualité (cuisines africaine, française, italienne, asiatique). Les prix des repas varient de 10.000 à 30.000 francs CFA.

Coût plutôt élevé : loyers, supermarchés, soins médicaux et médicaments, restaurants et articles « de luxe », tous les produits importés.

Coût plutôt raisonnable : tout ce qui est local et proposé dans les nombreux marchés, nourriture, « maquis », artisanat.

Quelques repères de prix : 1 baguette (150 F cfa), 1 l de lait (900 F cfa), 1 kg de sucre (700 F cfa), 1 kg de riz (600 F cfa), 1 kg de pâtes (900 F cfa), carburant super (790 F cfa le litre), gaz (bouteille de 6 kg = 2 000 F cfa / bouteille de 12.5 kg = 5 200 F cfa).

■ LOGEMENT ET TRANSPORT

Il est vivement conseillé de résider non loin de l'école pour éviter les soucis liés aux transports et aux embouteillages. Coût des loyers (appartement) : de 200.000 à 600.000 F CFA en moyenne. Compter le double pour une villa.

Agences immobilières (liste non exhaustive donnée à titre indicatif) – *locations Abidjan Sud* :

- LCI – Mme Christine GUERIN (00225) 21 34 12 03 / 07 05 50 55 ;
- Mme Caroline LE LOHE (00 225) 05 97 08 32 ;
- NEXT / Grand Bassam – Mme Céline LOMBARDO (00225) 57 17 81 85 ;
- ISA Immobilier - Mme Isabelle HERNANDEZ (00225) 07 01 31 91 ;
- Signature Immobilier Grand Bassam – Mr Guillaume GILKES (00 225) 21 30 10 68 / 07 40 48 24.

Lors des déplacements en taxi (véhicules orange), compter environ 2 000 francs CFA pour une course de la zone 4 vers le quartier du Plateau, 1.500 à 3.000 francs CFA pour se rendre dans les autres quartiers, environ 2.500 francs CFA pour effectuer le trajet jusqu'à l'aéroport. Les taxis communaux ou « woro-woro » (transport collectif / course : 200 à 600 F CFA) circulent exclusivement sur le territoire d'une seule commune (une couleur par commune). Des lignes de bus existent (véhicules souvent bondés et d'utilisation peu aisée).

L'achat de véhicules d'occasion ou neufs est possible à Abidjan (coût élevé).

Le permis de conduire français est valable 3 mois après l'arrivée sur le territoire ivoirien. La procédure à suivre pour l'obtention d'un permis de conduire ivoirien est expliquée sur le site de l'ambassade de France en Côte d'Ivoire à l'adresse <http://www.ambafrance-ci.org/Permis-de-conduire>. Première étape à effectuer en

France avant le départ : obtenir l'authentification du permis de conduire français en s'adressant directement au service des permis de conduire de la Préfecture française ayant délivré le titre de conduite. *Voir le "modèle de lettre à adresser au service des permis de conduire de la Préfecture française qui a délivré le permis" sur le site de l'ambassade.*

■ VIE PRATIQUE

Concernant le code de la route, la conduite automobile est peu disciplinée et requiert donc la plus grande prudence. Le réseau routier est correct en ville : axes principaux bitumés, pistes de latérite praticables hors saison des pluies, réseau routier peu entretenu à l'intérieur du pays.

Faire garder ses enfants à domicile est courant et aisé : des « nounous » expérimentées se recrutent facilement sur place.

Courrier : la Poste ivoirienne propose des boîtes postales (BP / location : 20.000 F CFA par an). Celle de l'école (01 BP 940 ABIDJAN 01) est à la disposition des enseignants qui le souhaitent. Pas de distribution du courrier à domicile.

Téléphone mobile : plusieurs opérateurs proposent des tarifs plutôt bon marché : Orange, Moov, MTN. Recharges faciles à se procurer dans toute la ville.

Internet : Plusieurs opérateurs (MTN, Orange, Aviso...) proposent différents dispositifs : abonnements, prépaiement. Accès au Net via Wibox, clé 3G ou réseau téléphone. Liaisons Internet relativement bonnes. Coût : 15.000 à 40.000 francs CFA par mois en moyenne.

Electricité : abonnement à souscrire auprès de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE). Factures bimensuelles (50.000 à 150.000 francs CFA en moyenne). Un groupe électrogène peut être utile dans certains quartiers (coupures de courant aléatoires et selon les périodes).

Eau : abonnement à souscrire auprès de la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire (SODECI). Factures trimestrielles (15.000 à 50.000 francs CFA en moyenne). Dans certains quartiers, la pression d'eau parfois faible nécessite la présence d'un surpresseur.

■ LOISIRS ET CULTURE

Désormais, expositions, concerts, conférences et spectacles redeviennent plus fréquents à Abidjan : cinéma, danse, musique, théâtre, peinture, photographie, sculpture, littérature...

Festival Ciné droits libres en décembre. *Festival – concours de courts métrages Clap Ivoire*. Projections au *Goethe-Institut* à Cocody. Cinémas en Zone 4 (Primavera) et à Cocody - Deux Plateaux (Sococé / La Fontaine).

Festival des arts de la rue de Grand-Bassam. *Popo carnaval* de Bonoua. Festival international de danse contemporaine et de scénographie d'Abidjan : *Afrik Urban Art*. *Festival des Musiques Urbaines d'Anoumanbo* en avril. Spectacles au *Village Ki-Yi* (Carrefour Riviera II). Concerts et spectacles au *Palais de la Culture* à Treichville, au *Palais des Congrès de l'Hôtel Ivoire* à Cocody, au cinéma Prima (Z4), à l'Espace Karting (Z4), au CNAC (Centre National des Arts et de la Culture) à Treichville...

Plusieurs galeries d'art (notamment en Zone 4 et aux Deux Plateaux).

Salon International du Livre d'Abidjan. Librairies : LDF (*Librairie de France*), *Médiastore*... Presse nationale et internationale disponibles dans de nombreux points de vente.

Salles de sport (tennis, squash, piscines, arts martiaux, remise en forme, musculation) : *Le Calao*, *Le Statuaire Club*, *L'Athlétique Club*, *Le Club House*...

Centres culturels : *Institut Français de Côte d'Ivoire* (ex CCF / <http://www.ambafrance-ci.org/-Institut-francais->) dans le quartier du Plateau : spectacles et concerts, bibliothèque riche, salle de spectacle en cours de réhabilitation, agora. *Goethe-Institut* à Cocody (<http://www.goethe.de/ins/ci/abi/frindex.htm>). *Centre Culturel Américain* (Ambassade des Etats-Unis / http://french.cotedivoire.usembassy.gov/centre_culturel_amricain.html).

Nombreux restaurants (africains, français, vietnamiens, libanais...).

Radio / Télévision : Il existe plusieurs radios locales et internationales (*Radio Nostalgie* 101.1 FM, *ONUCI-FM* 96.0 FM, *BBC* 94.3 FM, *Radio France Internationale* 97.6 FM) et deux chaînes de télévision nationales (*RTI 1* et *RTI 2*). Possibilité de souscrire un abonnement à *Canal Satellite* pour capter *Canal Horizons*, *TF1*, *France 2*, *Arte*, *France 5* et de nombreuses chaînes de cinéma et d'information, *I-Télé*, *LCI*, *CNN*, *Euronews*... Coût : 10.000 à 40.000 francs CFA par mois selon la formule d'abonnement.

A l'extérieur d'Abidjan...

Grand-Bassam, ville balnéaire à 30 mn d'Abidjan : belles plages mais assez dangereuses (barre), ville historique classée au patrimoine de l'UNESCO. *Musée du Costume*, *Maison du Patrimoine*, *Palais du Gouverneur*, *Cour Royale « N'Zima »*, artisanat varié (tissage, céramique, pagne, batik, indigo, bronzes, poterie, bijoux, perles, décoration, vannerie,...). Cérémonies traditionnelles africaines (Abissa).

Assinie, ville balnéaire à 1 h d'Abidjan : belles plages praticables et sports nautiques, réceptifs hôteliers, paillottes, ferme nouvelle Dipi Crocodile, résidences secondaires.

Yamoussoukro, à 2 h 30 d'Abidjan : Basilique, *Fondation Félix Houphouët-Boigny*, lac aux crocodiles, ...

■ Le réseau des établissements français à l'étranger

■ ENSEIGNER DANS UN ETABLISSEMENT A PROGRAMME FRANÇAIS A L'ETRANGER

Les enseignants titulaires qui souhaitent travailler à l'étranger peuvent demander un détachement à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), à la Mission laïque française (MLF) ou directement auprès de l'établissement lorsque celui-ci a signé un accord de partenariat avec l'AEFE.

■ L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

Créée en 1990, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est un établissement public national placé sous la tutelle du ministère des Affaires étrangères. Elle assure les missions de service public relatives à l'éducation en faveur des enfants français résidant hors de France et contribue au rayonnement de la langue et de la culture françaises ainsi qu'au renforcement des relations entre les systèmes éducatifs français et étrangers. L'objectif de l'AEFE est de servir et promouvoir un réseau scolaire unique au monde, constitué en 2012 de plus de 480 établissements implantés dans 130 pays.



Elle recrute, affecte, rémunère et assure l'inspection des personnels titulaires de l'Éducation nationale (plus de 6 500 personnes) qu'elle met à disposition des établissements dont elle a la gestion directe (75 en 2012-2013) ou qui lui sont associés par une convention (156). **Les personnels titulaires exerçant dans les établissements ayant signé un accord de partenariat avec l'AEFE, comme c'est le cas à Abidjan, sont recrutés et rémunérés par l'organisme gestionnaire de leur établissement.**

L'Agence propose des événements fédérateurs aux établissements du réseau. Elle relaie des projets pédagogiques communs initiés par ces établissements scolaires.

Elle alloue aux établissements scolaires des subventions de fonctionnement, d'investissement, d'équipement et d'appui pédagogique.

Elle apporte à des familles françaises une aide à la scolarité sous forme de bourses scolaires. Elle accorde des bourses Excellence-Major aux plus brillants des élèves étrangers désireux de poursuivre leurs études supérieures en France.

L'Agence assure la formation continue des personnels qui, pour la zone Afrique de l'Ouest, se déroule principalement à Dakar et Abidjan.

Elle fournit une ingénierie dans les domaines de la pédagogie, de l'orientation scolaire et professionnelle, de l'immobilier et de la gestion.

■ LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE

Certains établissements du réseau sont affiliés à la Mission Laïque Française (<http://www.mlfmonde.org/>), association dont le but est la diffusion de la langue et de la culture françaises par le moyen de la scolarisation à l'étranger. **C'est le cas, à Abidjan, de l'école La Farandole Internationale.**

■ AUTRES TUTELLES

Certains établissements du réseau sont gérés par d'autres tutelles : le Ministère de l'Education Nationale du Sénégal, l'ONECS (Office National de l'Enseignement Catholique du Sénégal), une congrégation religieuse.

■ Modalités administratives

■ STATUTS PROFESSIONNELS, TYPES DE CONTRAT ET PROCEDURES DE DETACHEMENT

Emploi en qualité d'expatrié dans un établissement en gestion directe ou ayant signé une convention avec l'AEFE

La liste des postes à pourvoir est consultable sur le site de l'AEFE. **A Abidjan, les postes d'expatrié concernent uniquement le lycée Blaise Pascal.**

L'on compte près de 1 200 expatriés dans l'ensemble des établissements gérés directement par l'AEFE (EGD) ou conventionnés avec elle et, chaque année, environ 200 postes sont à pourvoir. Les postes d'expatriés proposés sont de plus en plus orientés vers le management et le pilotage des établissements. À côté de ces postes d'encadrement, de gestion et d'inspection, des missions d'animation et de coordination pédagogiques sont confiées à des enseignants.

L'agent expatrié est titulaire depuis au moins trois ans de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière (très majoritairement de l'Éducation nationale). Il est recruté hors du pays d'affectation par la directrice de l'Agence et détaché sous contrat auprès de l'AEFE qui le rémunère :

- pour une période de trois ans renouvelable par reconduction expresse pour deux périodes d'un an pour les inspecteurs, proviseurs et proviseurs adjoints, directeurs d'école, conseillers principaux d'éducation, conseillers pédagogiques, chefs de travaux et postes à profil ;
- pour une période de trois ans renouvelable par reconduction expresse pour une période de deux ans pour les personnels enseignants. Les demandes sont examinées en commissions consultatives paritaires centrales placées auprès de l'AEFE où siègent des représentants du ministère de l'Éducation nationale et des représentants des personnels.

Emploi en qualité de résident dans un établissement en gestion directe ou ayant signé ne convention avec l'AEFE

L'ensemble des établissements compte plus de 5 300 postes de résidents et environ 900 sont pourvus par la campagne de recrutement annuelle qui commence fin décembre. La majorité des résidents sont des personnels enseignants du premier et du second degré, dans toutes les disciplines. **Il n'existe aucun poste de résident à Abidjan.**

Tout comme les expatriés, les agents résidents sont titulaires de la fonction publique d'État, territoriale ou hospitalière (très majoritairement de l'Éducation nationale). Ils sont recrutés par la directrice de l'AEFE sur proposition des chefs d'établissement après avis des commissions consultatives paritaires locales (CCPLA).

Sont considérés comme personnels résidents les fonctionnaires présents depuis trois mois au moins dans le pays concerné ou suivant leur conjoint ou partenaire d'un PACS. Aussi une mise en disponibilité et un contrat local de trois mois sont-ils souvent mis en œuvre avant la signature effective du contrat avec l'AEFE. L'agent est alors détaché par son administration d'origine auprès de l'Agence qui le rémunère, généralement pour une période de trois ans renouvelable.

Les postes de résidents sont essentiellement des postes d'enseignants du premier et du second degré. Dans quelques rares cas, il peut s'agir de postes administratifs ou de vie scolaire.

Dans sa politique de recrutement des résidents, l'Agence privilégie, outre les critères confirmant la qualité de la candidature selon les normes du système éducatif français, l'expérience et la capacité de rayonnement, d'ouverture et de dialogue en milieu étranger que nécessite une telle mission.

Emploi en qualité de recruté local dans un établissement en gestion directe ou ayant signé une convention avec l'AEFE

Les personnels enseignants recrutés sur un contrat local par un établissement scolaire en gestion directe ou ayant signé une convention avec l'AEFE seront placés en disponibilité. **Il n'existe aucun poste de ce type à Abidjan.**

Emploi en qualité de recruté local « détaché direct » dans un autre établissement d'enseignement

Il est possible, sous certaines conditions, d'être placé en position de détachement pour exercer des fonctions d'enseignement dans un établissement scolaire homologué à l'étranger. **Ce type d'emploi est celui dont bénéficient les personnels titulaires de l'Éducation nationale française recrutés par les associations gestionnaires des établissements homologués d'Abidjan.** La demande de détachement accompagnée du formulaire et des pièces justificatives est adressée au ministère, par l'établissement, sous couvert du service culturel de l'ambassade de France en Côte d'Ivoire :

- au bureau DGRH B2-1 72 rue Regnault - 75243 Paris cedex 13 (enseignants du premier degré) ;
- au bureau DGRH B2-4 72 rue Regnault - 75243 Paris cedex 13 (enseignants du second degré).

Le formulaire de demande de détachement d'un agent recruté localement peut être téléchargé à l'adresse http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/91/0/fiche_detachment_local_233910.pdf.

■ TRAITEMENT, IMPOTS, COTISATIONS, AVANTAGES ET SUIVI DE CARRIERE (DONNEES JUIN 2013)

Les personnels titulaires de l'Éducation nationale française recrutés localement par l'établissement possèdent un contrat de travail conclu pour une durée de 12 mois incluant 2 mois de congés payés, même en cas de départ de l'école en fin d'année scolaire.

Par ailleurs, ils perçoivent les **traitements et avantages** suivants :

- salaire brut indiciaire France à l'échelon auquel se trouve l'agent au moment du recrutement ;

- + prime exceptionnelle imposable mensuelle de 38 € (25.000 F CFA)
- + prime de transport non imposable mensuelle de 38 € (25.000 F CFA)
- + indemnité de représentation non imposable mensuelle de 191 € (125.000 F CFA)
- changement d'échelon et revalorisation du point indiciaire sont pris en compte (* date de décision) ;
- prise en charge par l'établissement de la cotisation CFE (calculée selon les ressources annuelles et la tranche d'âge) ;

Télécharger le document « Cotisations trimestrielles d'assurance volontaire pour les particuliers » sur le site de la CFE : <https://www.cfe.fr/pdf/baremecot-salarie.pdf> ;

- sur demande de l'intéressé, à l'arrivée en poste, prêt financier de rentrée ou d'installation : montant du prêt égal à 25% du salaire mensuel net, remboursable en 10 mois (de septembre à juin) sans intérêt ;
- prime de voyage forfaitaire et annuelle : 457 € (300 000 F CFA) ;
- réduction de 40 % sur le montant des frais de scolarité des enfants.

* * * * *

Les **charges sociales et impôts** prélevés mensuellement sur le salaire (obligatoires en Côte d'Ivoire) :

- Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS / retraite, accident du travail, congé maternité) : 6,3% du salaire brut RCI (salaire indiciaire + prime imposable). Plafond : 1.647.315 F CFA ou 2.511,32 €. *A noter que les points de retraite acquis en Côte d'Ivoire peuvent être reversés en France. Se renseigner auprès de la CNPS pour engager les démarches en ce sens.*
- Impôts : Impôt sur salaire (IS) + Contribution Nationale (CN) + Impôt Général sur le Revenu (IGR) = 25% du salaire brut RCI pour un enseignant célibataire sans enfant.

Depuis janvier 2013, les femmes mariées ou célibataires ont le même statut fiscal que les hommes.

Exemples :

- Avant janvier 2013, 1 femme mariée = 1 part / Après janvier 2013, 1 femme mariée = 2 parts ;
- Avant janvier 2013, 1 femme célibataire avec 1 enfant = 1 part / Après janvier 2013, 1 femme célibataire avec 1 enfant = 2 parts.

En France (facultatif mais conseillé) / à la charge de l'intéressé :

- Cotisation Retraite (à payer à La Baule par lettre de rappel) : 8,49% du salaire brut indiciaire.
- MGEN : 3,36% du salaire brut indiciaire.

* * * * *

Exemple de simulation de grille salariale pour un professeur des écoles à l'échelon 5 (Barème de Montpellier)

Age : entre 30 ans et moins de 35 ans (à titre indicatif pour barème CFE*)
 Situation familiale : 2 enfants ou célibataire
 Au moment du recrutement, Zone : 2 - Indice : 458 - Echelon : 5^{ème} - Salaire brut : 2 120,67 €
 Offre Abidjan : même base brute indiciaire
 N.B. : 1 euro = 655,957 francs CFA

Enseignant 2 enfants		Part IGR : 2,5
Salaire brut indiciaire (2 120,67 €)		1 391 068 CFA
Charges enseignant en Côte d'Ivoire :		
Impôts sur salaire 1,2%		16 693 CFA

Enseignant célibataire		Part IGR : 1,0
Salaire brut indiciaire (2 120,67 €)		1 391 068 CFA
Charges enseignant en Côte d'Ivoire :		
Impôts sur salaire 1,2%		16 693 CFA

Contribution Nationale	95 986 CFA
Impôt Général Revenu	159 648 CFA
CNPS Retraite 6,3%	87 637 CFA
CNPS Prestations familiales	0 CFA
CNPS Accident du travail	0 CFA
Total charges	359 964 CFA
Salaire après retenues	1 031 104 CFA
<u>Avantages</u>	
Prime exceptionnelle imposable + indemnité de représentation non imposable (229€)	150 000 CFA
Prime transport (38€)	25 000 CFA
Cotisation CFE (selon barème)	73 472 CFA
Salaire net en CFA :	1 279 576 CFA
Salaire net en Euros :	1950,70€

Contribution Nationale	95 986 CFA
Impôt Général Revenu	220 179 CFA
CNPS Retraite 6,3%	87 637 CFA
CNPS Prestations familiales	0 CFA
CNPS Accident du travail	0 CFA
Total charges	420 495 CFA
Salaire après retenues	970 573 CFA
<u>Avantages</u>	
Prime exceptionnelle imposable + indemnité de représentation non imposable (229€)	150 000 CFA
Prime transport (38€)	25 000 CFA
Cotisation CFE (selon barème)	73 472 CFA
Salaire net en francs CFA :	1 219 045 CFA
Salaire net en Euros :	1 858€

Modalités pratiques avant le départ

FORMALITES D'ENTREE DANS LE PAYS

Passeport en cours de validité (minimum 6 mois avant la date d'échéance)

Visa obligatoire pour les étrangers à l'Ambassade de RCI à Paris ou par courrier et mandat postal dans les différents consulats honoraires (Lille, Lyon,). Voir les conditions sur leurs sites internet.

Ambassade de Côte d'Ivoire en France : 102, avenue Raymond Poincaré 75116 Paris Tél : 01.53.64.62.62 rciparis@ambassadecotedivoire.fr / <http://www.ambassadecotedivoire.fr>

Bordeaux / Consulat Honoraire de Côte d'Ivoire : 14, place des Quinconces 33000 Bordeaux Tél : 05.56.00.84.82 giroday@sea-invest.fr

Lille / Consulat Honoraire de Côte d'Ivoire : 40, rue Roger Bouvry B.P.639 59471 Seclin Cedex Tél : 03.20.90.32.86 consulatci@wanadoo.fr

Lyon / Consulat Honoraire de Côte d'Ivoire : 5 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon Tél : 04.72.43.92.33

Marseille / Consulat Honoraire de Côte d'Ivoire : C/CFP 33 Bd Ferdinand de Lesseps 13014 Marseille Tél : 04.91.90.31.44 consulatci13@gmail.com

Nancy / Consulat Honoraire de Côte d'Ivoire : 22 cours Léopold 54000 Nancy Tél : 03.83.30.44.92 jean.thouvenin2@wanadoo.fr

Nice / Consulat Honoraire de Côte d'Ivoire : 272 route de Grenoble Azur 202, Entrée A 06200 Nice
Tél : 04.93.21.16.17 consulat@cotedivoire-nice.com
<http://www.cotedivoire-nice.com/>

■ VACCINATIONS, SANTE

Toute personne entrant sur le territoire ivoirien devra se munir d'un carnet international de vaccination mentionnant notamment la vaccination contre la fièvre jaune.

- **vaccination contre la fièvre jaune (Institut Pasteur ou autre structure habilitée ou médecin spécialiste des zones tropicales) ;**
- visite médicale avant le départ et traitement antipaludéen recommandés ;
- pharmacies nombreuses et correctement approvisionnées à Abidjan.

■ DOCUMENTS D'ETAT CIVIL ET PROFESSIONNELS DONT IL FAUT SE MUNIR

- copie intégrale d'acte de naissance ou extrait d'acte de naissance récent (- de 3 mois) ;
- passeport en cours de validité (+ visa d'entrée sur le territoire ivoirien) ;
- carte nationale d'identité ;
- extrait du casier judiciaire (- de 3 mois) ;
- numéro de sécurité sociale ;
- livret de famille, carnet de santé des enfants, acte de mariage ;
- photographies d'identité datant de moins de six mois obéissant aux normes : hauteur du visage environ 35 mm, de face, tête nue et sans lunettes, sur fond clair et uni ;
- authentification du permis de conduire français sollicitée auprès du service des permis de conduire de la Préfecture française ayant délivré le titre de conduite. Voir le "modèle de lettre à adresser au service des permis de conduire de la Préfecture française qui a délivré le permis" sur le site de l'ambassade de France en Côte d'Ivoire à l'adresse <http://www.ambafrance-ci.org/Permis-de-conduire>. Ce document permet d'obtenir, une fois en Côte d'Ivoire, un permis de conduire ivoirien.
- documents de l'Education nationale : arrêté de titularisation, derniers arrêtés de promotion, rapports d'inspection (complets), NUMEN, codes d'accès IProf, diplômes (prévoir de les scanner) ;
- tout document officiel que vous jugerez important/utile d'apporter ;

A votre arrivée, les documents suivants vous seront demandés afin de permettre au service de la comptabilité de transférer votre dossier à la CNPS (caisse nationale de prévoyance sociale) :

- 1 extrait d'acte de naissance
- Photocopie d'une pièce d'identité

A L'ARRIVEE EN POSTE

■ Aspects pratiques

■ ACCUEIL A L'AEROPORT

Vous serez accueilli à l'aéroport Félix Houphouët-Boigny par la Direction de l'école ou par la navette de l'hôtel qui sera réservée, à votre convenance et selon les circonstances (heure d'arrivée très tardive).

■ HEBERGEMENT LES PREMIERS JOURS

Possibilité de réserver un hôtel proche de l'école pour les quelques jours après l'arrivée.

■ ARGENT

La monnaie en vigueur est le Franc CFA : **1 € = 655.957 F cfa**

Certaines cartes bancaires internationales (notamment Visa mais pas MasterCard) fonctionnent dans les distributeurs des banques partenaires (BNP = BICICI ; SGBCI=Société Générale...).

Pour une ouverture de compte, par exemple à la SGBCI, prévoir :

- 2 photos
- le passeport, le titre de séjour provisoire ou la carte consulaire (photocopie)
- 1 attestation de Travail

Sur demande de l'intéressé, à l'arrivée en poste, un prêt financier de rentrée ou d'installation peut être accordé par l'établissement. Voir conditions à la rubrique « Traitement, impôts, cotisations, avantages et suivi de carrière ».

■ TELEPHONE ET INTERNET

- CITELCOM : réseau ivoirien de téléphonie fixe.
- Serveurs du réseau cellulaire : Orange, MTN, Moov, Koz, ... fonctionnent correctement.
- INTERNET : accès au Net via Wibox, clé 3G ou réseau téléphone. Liaisons Internet relativement bonnes. Opérateurs : Aviso, MTN, Orange...
- AVISO, VIPNET : Copie du passeport + 1 mois d'avance
 - Pour 512kbps : 75000FCFA mise en service, 35000FCFA /mois
 - Pour 1Mbps : 75000FCFA mise en service, 60000FCFA/mois

■ LOGEMENT, EAU ET ELECTRICITE

Les loyers, en général, sont relativement élevés notamment au sud d'Abidjan dans les quartiers proches de l'école (Marcory, Zone 4, Biétry) mais possibilité de trouver des appartements ou des villas à des montants plus raisonnables dans des quartiers moins résidentiels et moins recherchés. Si vous le souhaitez, possibilité d'aide à la recherche de logement.

Les abonnements aux réseaux d'eau et d'électricité se font sans difficulté :

- facture SODECI (eau) tous les 3 mois
- facture CIE (électricité) tous les 2 mois

■ TRANSPORT, VEHICULE

La ville est très étendue, un moyen de transport est indispensable si l'on n'habite pas aux abords immédiats de l'école.

- Les taxis sont abordables et disponibles 24h/24h, tarifs jour et nuit. Il existe deux types de taxis :
 - les « taxis-compteurs » de couleur orange circulent sur toute l'étendue de la ville. Client unique. Nécessité de discuter le prix à l'avance.
 - Les taxis communaux ou « woro-woro » circulent exclusivement sur le territoire d'une seule commune (une couleur par commune). Transport collectif.
- Des lignes de bus existent (véhicules souvent bondés et d'utilisation peu aisée).
- Les véhicules personnels sont vivement conseillés (le covoiturage est fréquent pour les transports maison/école)
- Possibilité d'importation de véhicule de – de 5 ans : tarifs de transport maritime et de douane élevés. Possibilité d'achat de véhicule sur place, neuf ou occasion.
- Se déplacer en deux-roues est « risqué » au regard des habitudes de conduite à Abidjan.

■ SECURITE

Comme dans toutes les grandes villes, des mesures de sécurité élémentaires et de bon sens s'imposent. Il convient d'éviter certains quartiers et les lieux de rassemblement et d'emporter avec soi lors des déplacements en soirée de fortes sommes d'argent ou une carte bancaire.

Il est courant à Abidjan, comme dans de nombreuses métropoles d'Afrique de l'Ouest, que des agents de sociétés de gardiennage assurent la sécurité des bâtiments publics, des entreprises privées, des immeubles et des villas des particuliers. Il vous est conseillé de choisir un logement dans un quartier sécurisé.

Le bulletin hebdomadaire du Consulat général de France rappelle les consignes élémentaires de vigilance et de prudence, les numéros de téléphone utiles et d'urgence ainsi que les bons réflexes et conduites à tenir en cas de difficulté. Il donne des informations sur les modalités d'appel et de prise de rendez-vous au consulat. Il diffuse les informations culturelles de l'Institut Français de Côte d'Ivoire.

Pour s'inscrire au bulletin du consulat, suivre simplement le lien suivant : <http://www.ambafrance-ci.org/Inscription-au-bulletin-d> ou consulter la rubrique Informations utiles sur la page d'accueil du site internet de l'Ambassade de France en Côte d'Ivoire : <http://www.ambafrance-ci.org/>

■ ASPECTS SOCIOCULTURELS

L'accueil simple et chaleureux fait partie intégrante de la culture ivoirienne. Un sens de la fête, de la famille et du « vivre ensemble » développé...

Accueil et intégration aisés, respect des « aînés » et des salutations de politesse.

La tenue vestimentaire, sans être formelle, est généralement correcte et soignée en ville et au travail.

Respect de la laïcité malgré des cultes multiples.

Le recrutement de personnel domestique (cuisinier, « nounou » pour la garde des enfants, chauffeur...) est courant et facile. Les cotisations sociales doivent obligatoirement être versées auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

■ FORMALITES ADMINISTRATIVES (AUTORITES CONSULAIRES ET NATIONALES)

Titre de séjour à l'Office National d'Identification (<http://www.oni.ci/>)

Le Titre de séjour « ONI » est à établir rapidement auprès des autorités ivoiriennes (Sûreté Nationale). Prendre connaissance des documents à fournir sur le site Internet de l'Office National d'Identification : http://www.oni.ci/?q=content/titre_provisoire

Immatriculation consulaire

Prendre rendez-vous au Consulat général de France dans le quartier du Plateau pour effectuer rapidement après l'arrivée l'immatriculation consulaire. A l'issue des formalités, le consulat délivre une carte consulaire à chaque Français inscrit et effectue l'inscription sur les listes des Français de l'étranger et sur les listes électorales.

L'immatriculation est une formalité simple, gratuite, facultative mais fortement conseillée. Pour vous faire immatriculer au consulat, vous devez justifier de votre identité et de votre résidence en Côte d'Ivoire. L'accord d'une personne ayant autorité parentale est exigé pour l'inscription des mineurs.

Liste des documents à présenter :

1	Une photographie d'identité récente (moins de six mois) obéissant aux normes : Hauteur du visage environ 35mm, de face, tête nue et sans lunettes, sur fond clair et uni
2	L'acte de naissance (copie intégrale) et, en cas de mariage non mentionné sur l'acte de naissance, l'acte de mariage (copie intégrale) ; à défaut de l'acte de mariage, le livret de famille français ; les documents d'état civil étrangers doivent être préalablement authentifiés par le consulat général.
<i>Justification d'identité</i>	
3	Carte nationale d'identité (ou tout document officiel tel le passeport portant inscription des noms, prénoms, date et lieu de naissance, signalement et photographie) ; pour les enfants non munis d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité : un certificat de scolarité avec photographie.
<i>Justification de la nationalité française</i>	
4	Carte de nationale d'identité française et/ou un certificat de nationalité française et/ou décret de réintégration et/ou de naturalisation et/ou ampliation de déclaration acquisitive et/ou carte de naissance avec mention « CNF délivré » Attention : le passeport n'est qu'une présomption et non pas une preuve de la nationalité française.
<i>Justification de la résidence en Côte d'Ivoire</i>	
5	Présentation d'un document liant le demandeur à un domicile : bail, quittance de téléphone fixe, d'eau ou d'électricité ou attestation de prise en charge par une tierce personne ou attestation d'un établissement hôtelier avec présentation d'une facture et d'une copie d'une pièce d'identité. Titre de séjour délivré par l'ONI.
6	Pour les mineurs d'âge scolaire : un certificat de scolarité en Côte d'Ivoire avec photo.

Pour toute information complémentaire : www.consulfrance-abidjan.org

Pour prendre rendez-vous : accueil.abidjan-fslt@diplomatie.gouv.fr

Aspects professionnels

VISITE DE LA CLASSE ET DE L'ETABLISSEMENT

La Directrice, Mme Gisèle ALLA, vous accueille à l'école pour un entretien, une visite de l'établissement et de votre classe avec « remise de clé ». Le comité de gestion associative du Cours Sévigné sera aussi disponible, attentif et à l'écoute. Voir en annexe, l'organigramme et le plan de l'établissement.

ENTRETIENS AVEC LA DIRECTION ET LES AUTRES MEMBRES DE L'ADMINISTRATION

Ces différents entretiens permettent d'échanger sur le fonctionnement de l'école, son organisation interne, ses spécificités et sa place dans le réseau des écoles françaises de la ville. Ils sont l'occasion de répondre à vos premières questions et préoccupations.

■ FONCTIONNEMENTS SPECIFIQUES A L'ETABLISSEMENT

En inscrivant leur enfant au Cours sévigné, les parents deviennent de droit membres de l'Association des Parents d'Elèves de notre établissement. Ceci lui donne des droits mais aussi des devoirs décrits dans les statuts de notre association.

Ecole familiale de proximité, le Cours Sévigné met l'accent sur :

- l'accueil aux enfants et aux familles
- la qualité et la conformité de l'enseignement prodigué
- la qualité de l'information et de la communication
- la qualité de la relation humaine, le « bien vivre ensemble »
- le respect, la bonne éducation et la politesse
- le respect du règlement intérieur
- le respect de la déontologie de l'enseignant
- le bon fonctionnement des instances de l'école
- l'écoute et la prise en compte de tous les composants de l'école
- la bonne intégration au pays d'accueil
- la sensibilisation à la citoyenneté, la responsabilité et l'autonomie de l'élève

Horaires actuels de l'école

Au regard des difficultés liées aux travaux du réseau routier dans le quartier de l'école, un nouvel aménagement du temps scolaire et une nouvelle organisation de la semaine scolaire ont été validés en mars 2013 par le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France et par l'Inspectrice de l'Education nationale en résidence à Dakar.

	<i>lundi</i>	<i>mardi</i>	<i>mercredi</i>	<i>jendi</i>	<i>vendredi</i>
Matin	7h30 – 11h30	7h30 – 11h30	7h30 – 11h30	7h30 – 11h30	7h30 – 11h30
Aide personnalisée	11h30 – 12h30	-	11h30 – 12h30	-	-
Après-midi	-	14h15-16h15	-	14h15-16h15	-
Récréations	9h25 – 9h45	9h25 – 9h45 15h15 – 15h25	9h25 – 9h45	9h25 – 9h45 15h15 – 15h25	9h25 – 9h45

■ ASPECTS PRATIQUES

Chaque enseignant dispose d'un code d'accès personnel pour le photocopieur.

Pour tout achat de matériel ou de consommables nécessaires au travail de la classe, un bon de commande doit être rédigé par l'enseignant.

Les clés de la classe sont remises lors de la première visite dans l'école.

Le calendrier de l'année scolaire se trouve en annexe. Les règlements intérieurs (école et personnels) ainsi que les statuts de l'école sont remis à tous les membres de l'équipe pédagogique avant la réunion de prérentrée.

■ L'INSPECTION DES ECOLES FRANÇAISES DE LA ZONE AFRIQUE DE L'OUEST

Basé à Dakar, le bureau de l'Inspection des écoles françaises d'Afrique Occidentale fait porter son action sur les écoles primaires d'une vaste zone regroupant actuellement 30 établissements dans 8 pays : la Mauritanie, le Cap-Vert, le Sénégal, la Gambie, le Mali, la Guinée, la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

Deux conseillers pédagogiques sont affectés auprès de l'IEN de la zone, l'un à Dakar, l'autre à Abidjan.

Toutes homologuées par le ministère français de l'Education nationale, ces écoles accueillent près de 9000 élèves de la maternelle et de l'élémentaire dans le cadre des textes et programmes français d'enseignement. Leurs enseignants bénéficient d'une évaluation régulière et ont la possibilité de participer à des stages de formation continue mis en place, à Dakar comme à Abidjan, dans le cadre du partenariat avec l'Académie de Rouen.

Ces établissements scolarisent des enfants de très nombreuses nationalités. Certains de ces établissements sont gérés directement par l'A.E.F.E, d'autres le sont par des associations de parents d'élèves ou des congrégations religieuses ayant signé une convention avec l'agence, d'autres enfin, simplement homologués, ont signé la *charte de l'enseignement français à l'étranger* et un accord de partenariat avec *l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger*.

Marqué, comme on le voit, par une forte diversité, l'ensemble des établissements en Afrique de l'Ouest n'en constitue pas moins un réseau d'écoles et d'enseignants fédérés dans des actions communes tant au niveau de projets culturels et pédagogiques que de l'élaboration du plan de formation continue.

Le site de l'Inspection (www.ipefdakar.org) se donne pour mission de fournir les informations relatives à l'actualité des écoles de la zone. Mais il se veut être, avant tout, un outil d'information et de formation, un lieu d'échanges aussi, au service des enseignants. Il contribue ainsi au renforcement de la cohésion du réseau en rapprochant les nombreux acteurs qui le font vivre au quotidien, qu'ils soient personnels de l'éducation ou non.

Laurence DE CECCO, Inspectrice de l'Education Nationale

Mél : ipef.ien@orange.sn / téléphone : (221) 33 860 89 25

Khadija FNAICHE ABDALLAH, Secrétaire de l'Inspection

Mél : ipef.secr@orange.sn / téléphone : (221) 33 860 89 25

Hélène LAGARDE, Conseillère pédagogique en poste à Dakar

Mél : ipef.cpdakar@orange.sn / téléphone : (221) 33 860 89 25

Laurent DAYNAC, Conseiller pédagogique en poste à Abidjan

Mél : ipef.cpabidjan@afnet.net / téléphone : (225) 20 30 02 15

Le Bureau du Conseiller pédagogique en résidence à Abidjan est situé dans les locaux du SCAC à l'Ambassade de France.

■ LE SERVICE DE COOPERATION ET D'ACTION CULTURELLE

Le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France est le service responsable de l'instruction, de la mise en œuvre et de l'animation des programmes de coopération culturelle, scientifique et technique. A ce titre, il gère les moyens de coopération (assistance technique, FSD, bourses, etc.) et travaille en étroite collaboration avec l'Agence Française de Développement. Le SCAC est aussi l'interlocuteur privilégié des bailleurs de fonds qui interviennent dans le pays en matière de coopération.

Le chef de service, Conseiller de coopération et d'action culturelle (COCAC), est chargé, sous l'autorité de l'Ambassadeur de France, de mettre en œuvre les actions de coopération entre la France et le pays d'accueil. Il peut avoir pour adjoints un conseiller culturel et/ou un ou plusieurs attachés de coopération dont un Attaché de

coopération éducative. En outre, la présence d'Assistants Techniques (AT) au sein des institutions partenaires dans la plupart de ces secteurs, renforce les capacités de mise en œuvre de la politique de coopération.

Monsieur Nicolas FRELOT, Conseiller de coopération et d'action culturelle, a la responsabilité du réseau des établissements scolaires français en Côte d'Ivoire. Monsieur Jean-Philippe DESCHAMPS a en charge le suivi de ce réseau et, plus largement, le domaine de la Coopération éducative dans lequel les établissements à programme français sont appelés à s'engager aux côtés de leurs homologues ivoiriens.

* * * * *

A noter qu'une réunion d'accueil des enseignants « nouveaux arrivants » est organisée sous l'égide du SCAC en début d'année scolaire.

* * * * *

A noter qu'une réunion d'accueil des enseignants « nouveaux arrivants » est organisée sous l'égide du SCAC en début d'année scolaire.

■ FORMATION CONTINUE ET PROJETS DE ZONE

Un plan régional de formation est élaboré chaque année à partir des orientations du ministère de l'Education nationale et de l'AEFE, des besoins exprimés dans les établissements et des observations menées par l'Inspection. Pour le premier degré, la quasi-totalité des stages se déroule sur les pôles de Dakar et Abidjan. Le PRF est téléchargeable sur le site de l'Inspection à l'adresse <http://www.ipefdakar.org/spip.php?article58>.

Une cellule de formation, au sein de chacun des établissements de la zone, est chargée d'établir la synthèse des vœux exprimés avant le séminaire des chefs d'établissement et des directeurs d'école. Elle constitue également, en début d'année scolaire, la liste des préinscriptions aux stages.

Différents projets de zone fédèrent les établissements dans les domaines de la maîtrise de la langue, de l'histoire des arts, des arts visuels, de la technologie et de la danse contemporaine. Voir les productions des élèves réalisées dans ces actions sur le site www.ipefdakar.org.

ANNEXES

Annexe 1

Organigramme de l'établissement *(page 23)*

Annexe 2

Calendrier scolaire de l'année scolaire 2013-2014 *(page 24)*

Annexe 3

Plan de la ville et du réseau des établissements scolaires homologués *(page 25)*

Annexe 4

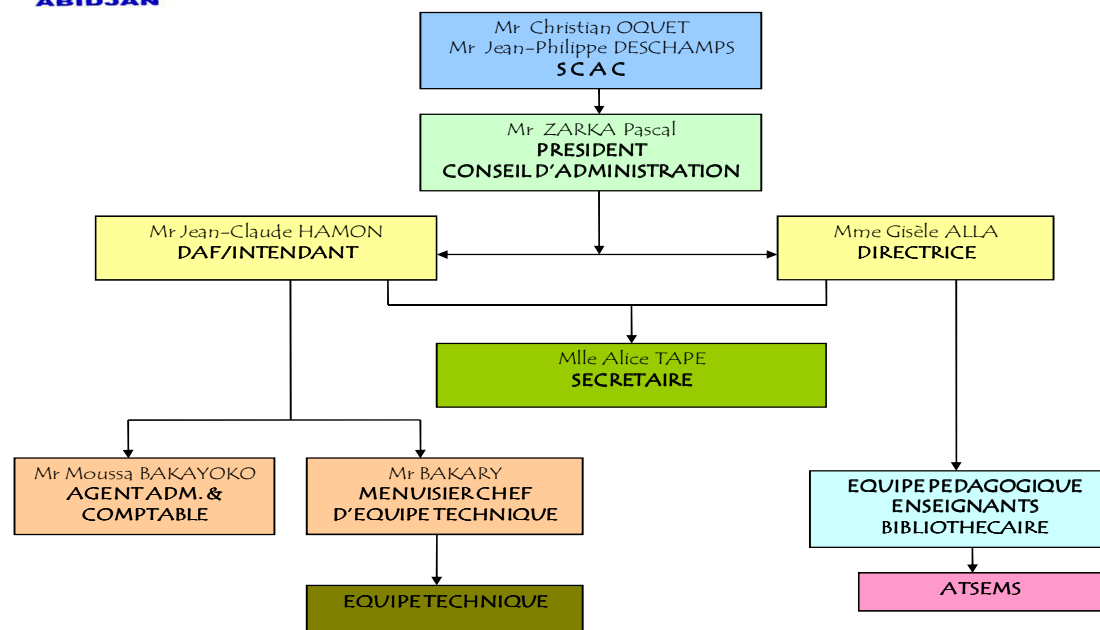
Plan de l'établissement *(page 26)*

Annexe 5

Contacts *(page 27)*



ORGANIGRAMME COURS SEVIGNE PRIMAIRE



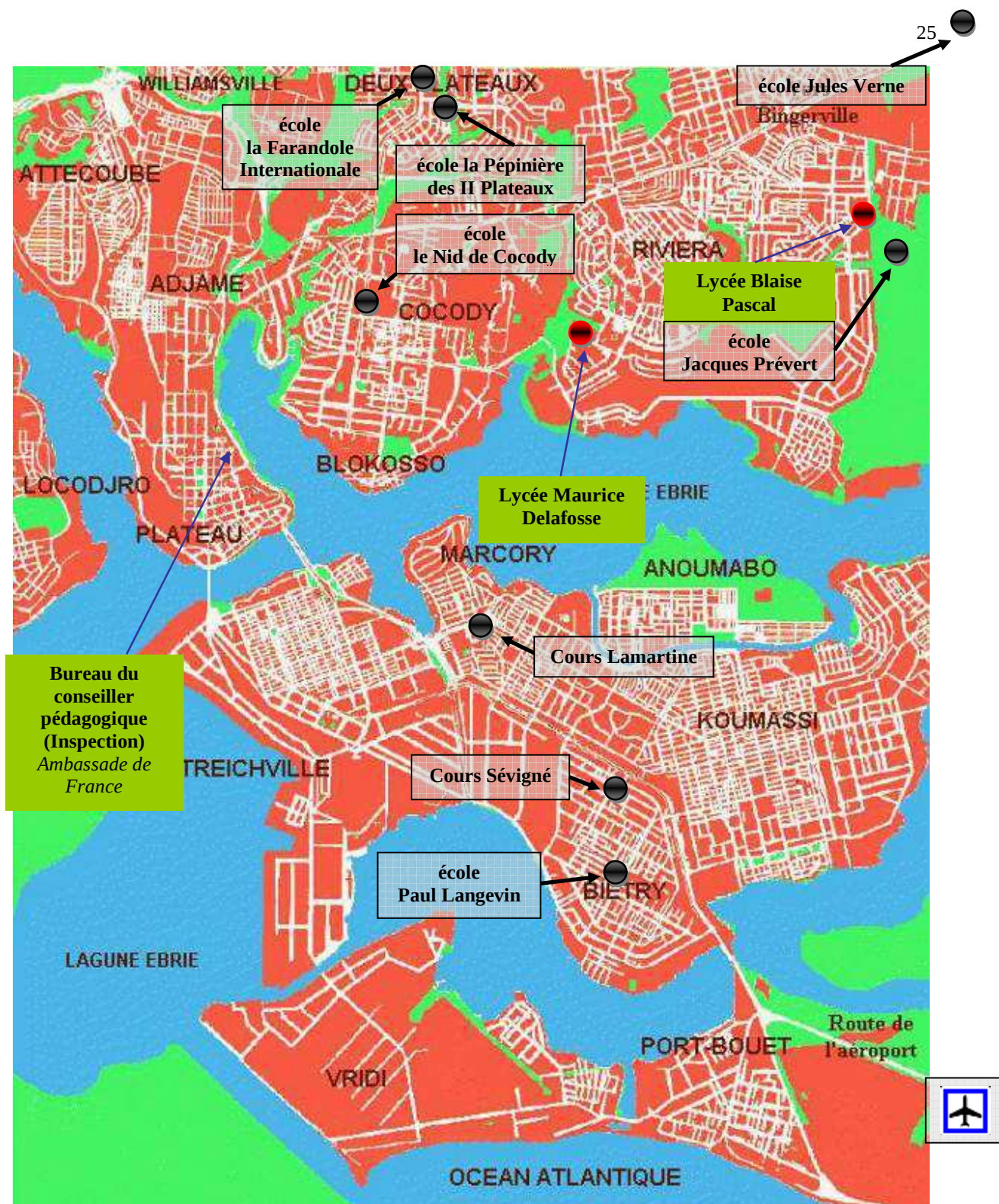
ORGANIGRAMME DE L'ETABLISSEMENT

août-13	sept-13	octobre-13	nov-13	décembre-13	janv-14	février-14	mars-14	avril-14	mai-14	juin-14	juil-14
1 je	1 di	1 ma 6	1 ve	1 di	1 me	1 sa	1 sa	1 ma 6	1 je	1 di	1 ma 6
2 ve	2 lu PR	2 me 4	2 sa	2 lu 4	2 je	2 di	2 di	2 me 4	2 ve	2 lu 4	2 me 4
3 sa	3 ma 6	3 je 6	3 di	3 ma 6	3 ve	3 lu 4	3 lu	3 je 6	3 sa	3 ma 6	3 je 4
4 di	4 me 4	4 ve 4	4 lu 4	4 me 4	4 sa	4 ma 6	4 ma	4 ve 4	4 di	4 me 4	4 ve
5 lu	5 je 6	5 sa	5 ma 6	5 je 6	5 di	5 me 4	5 me	5 sa	5 lu	5 je 6	5 sa
6 ma	6 ve 4	6 di	6 me 4	6 ve 4	6 lu 4	6 je 6	6 je	6 di	6 ma	6 ve 4	6 di
7 me	7 sa	7 lu 4	7 je 6	7 sa	7 ma 6	7 ve 4	7 ve	7 lu 4	7 me	7 sa	7 lu
8 je	8 di	8 ma 6	8 ve 4	8 di	8 me 4	8 sa	8 sa	8 ma 6	8 je	8 di	8 ma
9 ve	9 lu 4	9 me 4	9 sa	9 lu 4	9 je 6	9 di	9 di	9 me 4	9 ve	9 lu 4	9 me
10 sa	10 ma 6	10 je 6	10 di	10 ma 6	10 ve 4	10 lu 4	10 lu 4	10 je 6	10 sa	10 ma 6	10 je
11 di	11 me 4	11 ve 4	11 lu 4	11 me 4	11 sa	11 ma 6	11 ma 6	11 ve 4	11 di	11 me 4	11 ve
12 lu	12 je 6	12 sa	12 ma 6	12 je 6	12 di	12 me 4	12 me 4	12 sa	12 lu 4	12 je 6	12 sa
13 ma	13 ve 4	13 di	13 me 4	13 ve 4	13 lu 4	13 je 6	13 je 6	13 di	13 ma 6	13 ve 4	13 di
14 me	14 sa	14 lu 4	14 je 6	14 sa	14 ma 6	14 ve 4	14 ve 4	14 lu 4	14 me 4	14 sa	14 lu
15 je	15 di	15 ma 6	15 ve 4	15 di	15 me 4	15 sa	15 sa	15 ma 6	15 je 6	15 di	15 me
16 ve	16 lu 4	16 me 4	16 sa	16 lu 4	16 je 6	16 di	16 di	16 me 4	16 ve 4	16 lu 4	16 me
17 sa	17 ma 6	17 je 6	17 di	17 ma 6	17 ve 4	17 lu 4	17 lu 4	17 je 6	17 sa	17 ma 6	17 je
18 di	18 me 4	18 ve 4	18 lu 4	18 me 4	18 sa	18 ma 6	18 ma 6	18 ve 4	18 di	18 me 4	18 ve
19 lu	19 je 6	19 sa	19 ma 6	19 je 6	19 di	19 me 4	19 me 4	19 sa	19 lu 4	19 je 6	19 sa
20 ma	20 ve 4	20 di	20 me 4	20 ve 4	20 lu 4	20 je 6	20 je 6	20 di	20 ma 6	20 ve 4	20 di
21 me	21 sa	21 lu 4	21 je 6	21 sa	21 ma 6	21 ve 4	21 ve 4	21 lu 4	21 me 4	21 sa	21 lu
22 je	22 di	22 ma 6	22 ve 4	22 di	22 me 4	22 sa	22 sa	22 ma 6	22 je 6	22 di	22 ma
23 ve	23 lu 4	23 me	23 sa	23 lu	23 je 6	23 di	23 di	23 me 4	23 ve 4	23 lu 4	23 me
24 sa	24 ma 6	24 je	24 di	24 ma	24 ve 4	24 lu	24 lu 4	24 je 6	24 sa	24 ma 6	24 je
25 di	25 me 4	25 ve	25 lu 4	25 me	25 sa	25 ma	25 ma 6	25 ve 4	25 di	25 me 4	25 ve
26 lu	26 je 6	26 sa	26 ma 6	26 je	26 di	26 me	26 me 4	26 sa	26 lu 4	26 je 6	26 sa
27 ma	27 ve 4	27 di	27 me 4	27 ve	27 lu 4	27 je 4	27 je 6	27 di	27 ma 6	27 ve 4	27 di
28 me	28 sa	28 lu	28 je 6	28 sa	28 ma 6	28 ve	28 ve 4	28 lu	28 me 4	28 sa	28 lu
29 je	29 di	29 ma	29 ve 4	29 di	29 me 4		29 sa	29 ma	29 je 6	29 di	29 ma
30 ve	30 lu 4	30 me	30 sa	30 lu	30 je 6		30 di	30 me	30 ve 4	30 lu 4	30 me
31 sa		31 je		31 ma	31 ve 4		31 lu 4		31 sa		31 je
heures 0	heures 96	heures 78	heures 96	heures 72	heures 96	heures 72	heures 76	heures 92	heures 72	heures 100	heures 14
jours 0	jours 21	jours 16	jours 20	jours 15	jours 20	jours 15	jours 16	jours 19	jours 15	jours 21	jours 3

PR

nombre total d'heures de classe sur l'année :	864
nombre total de jours de classe sur l'année :	181

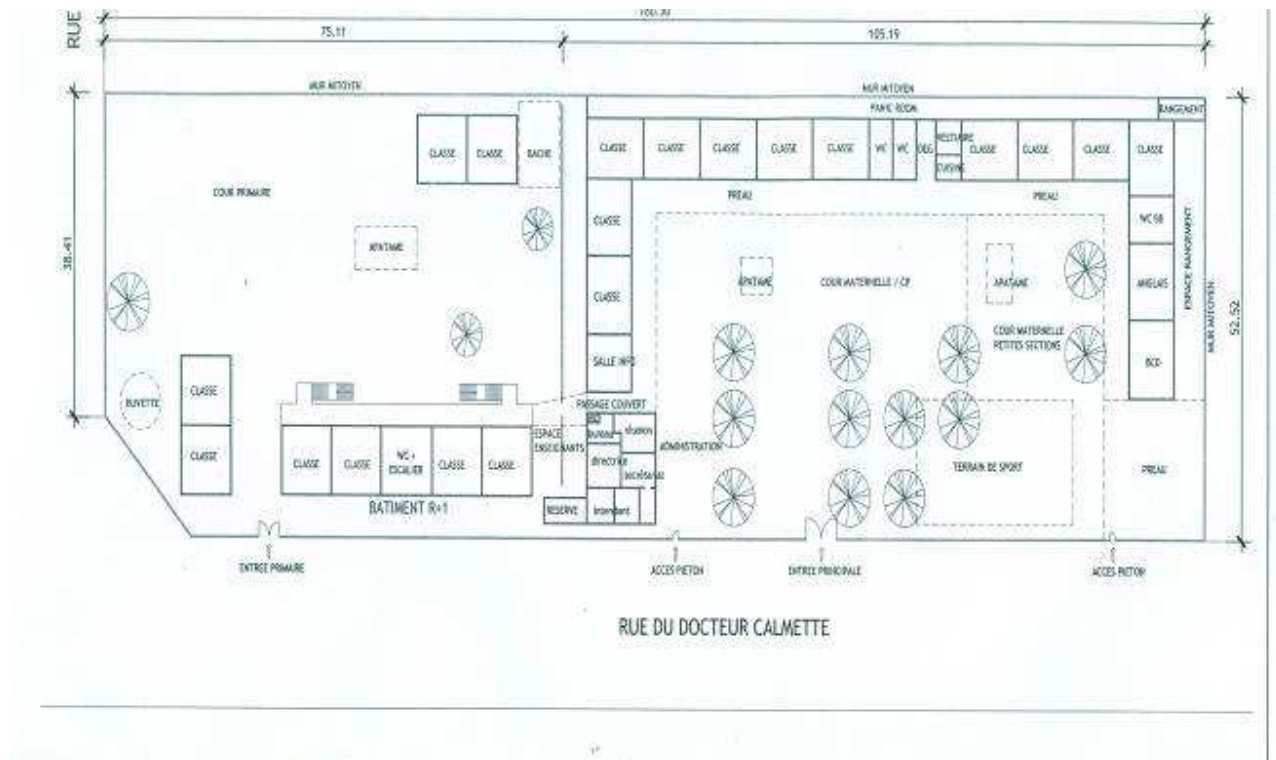
CALENDRIER SCOLAIRE DE L'ANNEE 2013-2014



ANNEXE 3

● écoles primaires homologuées

PLAN DE LA VILLE ET DU RESEAU DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES HOMOLOGUES



PLAN DE L'ETABLISSEMENT

CONTACTS

DANS LA VILLE...

<i>Nom</i>	<i>Contacts téléphoniques</i>	<i>Adresse électronique ou site</i>
Ambassade de France	20 20 04 04	http://www.ambafrance-ci.org/
Consulat de France	20 20 05 05	http://www.ambafrance-ci.org/-Le-Consulat-General-
Secrétariat de M. Nicolas FRELOT, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC)	20 30 02 20	http://www.ambafrance-ci.org/-Cooperation-Universitaire-et-
Bureau de M. l'Attaché de Coopération éducative (M. Jean-Philippe DESCHAMPS)	20 30 02 32	jean-philippe.deschamps@diplomatie.gouv.fr
Bureau du Conseiller pédagogique (M. Laurent DAYNAC)	20 30 02 15	ipef.cpabidjan@afnet.net
Air France	20 20 24 24	http://www.airfrance.com/CI/fr/common/home/vols/billet-avion.do
SAMU	185 ou 22 44 53 53	
Pisam (clinique)	22 44 51 32	
Aéroport Félix Houphouët-Boigny (informations voyageurs/mouvements avions)	21 75 79 01	
Office National d'Identification (ONI)		www.oni.ci

DANS L'ETABLISSEMENT...

<i>Noms</i>	<i>Contacts téléphoniques (00225)</i>	<i>Adresse électronique ou site</i>
Chef d'établissement / Directrice de primaire		
ALLA Gisèle	21 35 74 75 / 21 35 09 23	directrice@cours-sevigne.org
Intendant / DAF		
HAMON Jean-Claude	21 35 74 75	intendant@cours-sevigne.org
TAPE Alice : secrétariat/accueil	21 35 74 75	alice.tape@hotmail.com
Secondaire		
RAUDRANT Gilbert : Principal Collège	21 35 93 40	rasedevigne@yahoo.fr principal@cours-sevigne.org
DAURELLE Christian : CPE	21 35 93 40	
TONDOH Ruth : secrétariat / accueil	21 35 93 40	secretariatsecondaire1@yahoo.fr

DIVERS...

AEFE	Paris : 01 53 69 30 90 Nantes : 02 51 77 29 03	http://www.aefe.fr/
Aéroports de Paris (informations voyageurs)	39 50	http://www.aeroportsdeparis.fr
Air France	36 54	http://www.airfrance.fr
Ambassade de Côte d'Ivoire en France 102, avenue Raymond Poincaré 75116 Paris	01 53 64 62 62	rciparis@ambassadecotedivoire.fr / http://www.ambassadecotedivoire.fr
Inspection des écoles françaises d'Afrique occidentale, Dakar (Secrétariat : Khadija Fnaiche Abdallah)	(221) 33 860 89 25	http://www.ipefdakar.org ipef.secr@orange.sn
Laurence DE CECCO, IEN à Dakar	(221) 33 860 89 24	ipef.ien@orange.sn
Hélène LAGARDE conseillère pédagogique à Dakar	(221) 77 149 12 60	ipef.cpdakar@orange.sn